

224C2176
FR0000054470-FS0810

4 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} novembre 2024, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 30 octobre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 7 862 073 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 6,02% du capital et 5,50% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	650 596	0,50	650 596	0,45
BofA Securities Europe SA	23 771	0,02	23 771	0,02
Merrill Lynch International	7 184 551	5,50	7 184 551	5,02
BofA Securities, Inc.	3 215	ns	3 215	ns
Total Bank of America Corporation	7 862 073	6,02	7 862 073	5,50

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2^o du règlement général).

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4^o du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 5 822 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 2 755 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 130 699 244 actions représentant 142 995 068 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position acheteuse « *call option* » à dénouement physique portant sur 200 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, une option donnant droit à une action UBISOFT ENTERTAINMENT, à des prix unitaires d'exercice compris entre 21 € et 23 € ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position acheteuse « *put option* » à dénouement physique portant sur 145 385 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables jusqu'entre le 20 décembre 2024 et le 19 juin 2026, une option donnant droit à une action UBISOFT ENTERTAINMENT, à des prix unitaires d'exercice compris entre 8 € et 19 €².

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 13 252 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéance 25 janvier 2027, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration³ ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 702 410 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéance comprises entre le 18 novembre 2024 et le 15 février 2028, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration³ ; et
- la société Bank of America National Association a précisé détenir 650 596 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéances comprises entre le 26 mai 2026 et le 31 juillet 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration³.

² Sur la base d'un delta compris entre 0,142 et 2,447 (position maximale 740 300 actions).

³ Sur la base d'un delta de 1.